Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 29/07/2026 - 23806 - 1986 B 15980 - 652 019 761 - ARNOULT

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 29 JUIL. 2026
SOUS LE N° 27806

COMPTES ANNUELS 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

SA ARNOULT

37 Rue des Déchargeurs
94515 RUNGIS

Certifié conforme
à l'original

DBA EXPERTISE

36 rue du Louvre
75001 PARIS

+33.1.42.44.17.50

www.fr-dba.com

Sommaire

1. Etats de synthèse des comptes **2**

Bilan Actif (N-1 approuvé) 3

Bilan Actif - 2022-06 4

Bilan Passif (N-1 approuvé) 5

Bilan Passif - 2022-06 6

Compte de résultat - transition 7

Compte de résultat - 2022-06 8

Compte de résultat (suite) 9

2. Annexe **10**

Règles et méthodes comptables 12

Notes sur le bilan 15

Notes sur le compte de résultat 24

Autres informations 26

COMPTES ANNUELS 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etats de synthèse des comptes

Bilan Actif (N-1 approuvé)

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés,solutions informatiques, droits et valeurs similaires	540 268	539 448	820	1 641
Fonds commercial	3 323		3 323	3 323
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	155 181		155 181	102 551
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 808 494	1 445 889	362 605	351 160
Installations techniques, matériel et outillage industriels	707 185	688 443	18 742	45 769
Autres immobilisations corporelles	847 030	803 292	43 737	56 948
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	12 954		12 954	
Immobilisations financières (1)				
Participations	122 261		122 261	122 261
Créances rattachées aux participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	1 814		1 814	1 814
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 835		5 835	5 835
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)	**4 204 346**	**3 477 072**	**727 274**	**691 304**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises	1 873 725		1 873 725	1 484 346
Avances et acomptes versés sur commandes				18 000
Créances (2)				
Clients et comptes rattachés	5 839 348	116 688	5 722 661	5 184 786
Autres créances	24 007		24 007	223 386
Charges constatées d'avance	150 510		150 510	37 665
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement				1 621 199
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons				
Disponibilités	2 708 280		2 708 280	1 017 341
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	**10 595 871**	**116 688**	**10 479 183**	**9 586 723**
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Ecarts de conversion et différence d'évaluation - actif (VII)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI + VII)	**14 800 217**	**3 593 759**	**11 206 458**	**10 278 026**
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à moins d'un an			*5 839 608*	*110 728*

Bilan Actif - 2022-06

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés,solutions informatiques, droits et valeurs similaires	540 268	539 448	820	1 641
Fonds commercial	3 323		3 323	3 323
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	155 181		155 181	102 551
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 808 494	1 445 889	362 605	351 160
Installations techniques, matériel et outillage industriels	707 185	688 443	18 742	45 769
Autres immobilisations corporelles	847 030	803 292	43 737	56 948
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	12 954		12 954	
Immobilisations financières (1)				
Participations	122 261		122 261	122 261
Créances rattachées aux participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	1 814		1 814	1 814
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 835		5 835	5 835
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)	**4 204 346**	**3 477 072**	**727 274**	**691 304**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises	1 873 725		1 873 725	1 484 346
Avances et acomptes versés sur commandes				18 000
Créances (2)				
Clients et comptes rattachés	5 839 348	116 688	5 722 661	5 184 786
Autres créances	24 007		24 007	223 386
Charges constatées d'avance	150 510		150 510	37 665
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				1 621 199
Instruments financiers à terme et jetons				
Disponibilités	2 708 280		2 708 280	1 017 341
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	**10 595 871**	**116 688**	**10 479 183**	**9 586 723**
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Ecarts de conversion et différence d'évaluation - actif (VII)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI + VII)	14 800 217	3 593 759	11 206 458	10 278 026
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à moins d'un an			*5 839 608*	*110 728*

Bilan Passif (N-1 approuvé)

	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé...)	1 827 600	1 827 600
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserve légale	200 000	200 000
Réserves statutaires ou contractuelles	35 976	35 976
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	335 181	334 604
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**2 618 400**	**2 428 577**
Subventions d'investissement	18 884	28 635
Provisions réglementées	3 539	7 095
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**5 039 581**	**4 862 488**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (Ibis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	326 764	214 396
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 975 987	4 580 501
Dettes fiscales et sociales	696 187	507 755
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	167 938	112 886
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	**6 166 877**	**5 415 538**
Ecarts de conversion et différence d'évaluation - passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	**11 206 458**	**10 278 026**
(1) Dont à moins d'un an (a)	5 840 113	5 201 142

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Bilan Passif - 2022-06

	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé...)	1 827 600	1 827 600
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserve légale	200 000	200 000
Réserves statutaires ou contractuelles	35 976	35 976
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	335 181	334 604
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**2 618 400**	**2 428 577**
Subventions d'investissement	18 884	28 635
Provisions réglementées	3 539	7 095
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**5 039 581**	**4 862 488**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (Ibis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	326 764	214 396
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 975 987	4 580 501
Dettes fiscales et sociales	696 187	507 755
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	167 938	112 886
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	**6 166 877**	**5 415 538**
Ecarts de conversion et différence d'évaluation - passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	11 206 458	10 278 026
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	5 840 113	5 201 142

Compte de résultat - transition

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	64 589 905	450 487	65 040 391	60 589 545
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	94 306	389 216	483 522	507 498
Chiffre d'affaires net	**64 684 211**	**839 703**	**65 523 913**	**61 097 043**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions			9 751	18 579
Reprises sur amortissements, dépréciations. et provisions				454
Produits des cessions d'immobilisations				
Autres produits			4 981	61 728
Total produits d'exploitation (I)			**65 538 645**	**61 177 804**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			56 655 057	52 182 709
Variations de stock			-389 379	-61 452
Achats de matières premières et autres approvisionnements			56 989	73 652
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			3 635 467	3 832 349
Impôts, taxes et versements assimilés			185 558	217 436
Salaires			1 197 328	1 217 445
Cotisations sociales			637 702	602 336
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			56 091	69 884
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			11 732	191
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations cédées				
Autres charges			65 832	46 822
Total charges d'exploitation (II)			**62 112 377**	**58 181 372**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**3 426 268**	**2 996 433**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			6 313	5 550
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			79 247	131 601
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total produits financiers (V)			**85 561**	**137 151**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			**85 561**	**137 151**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			**3 511 829**	**3 133 584**

Compte de résultat - 2022-06

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	64 589 905	450 487	65 040 391	60 589 545
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	94 306	389 216	483 522	507 498
Chiffre d'affaires net	**64 684 211**	**839 703**	**65 523 913**	**61 097 043**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions			9 751	18 579
Reprises sur amortissements, dépréciations. et provisions				454
Produits des cessions d'immobilisations				
Autres produits			4 981	61 728
Total produits d'exploitation (I)			**65 538 645**	**61 177 804**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			56 655 057	52 182 709
Variations de stock			-389 379	-61 452
Achats de matières premières et autres approvisionnements			56 989	73 652
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			3 635 467	3 832 349
Impôts, taxes et versements assimilés			185 558	217 436
Salaires			1 197 328	1 217 445
Cotisations sociales			637 702	602 336
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			56 091	69 884
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			11 732	191
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations cédées				
Autres charges			65 832	46 822
Total charges d'exploitation (II)			**62 112 377**	**58 181 372**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			3 426 268	2 996 433
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			6 313	5 550
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			79 247	131 601
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total produits financiers (V)			**85 561**	**137 151**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			85 561	137 151
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			3 511 829	3 133 584

Compte de résultat (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Produits exceptionnels (VII)	**3 556**	**3 556**
Charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**3 556**	**3 556**
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	896 985	708 562
Total des produits (I+III+V+VII)	**65 627 761**	**61 318 511**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**63 009 362**	**58 889 934**
BENEFICE OU PERTE	**2 618 400**	**2 428 577**

(a) Y compris :
- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier *10 620*
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

COMPTES ANNUELS 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA ARNOULT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 11 206 458 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 2 618 400 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/03/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L128-28) et conformément aux dispositions du Règlement 2014-03 de l'autorité des normes comptables (ANC) et règlements subséquents lorsqu'ils sont applicables.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.
Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel
Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges
Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

Règles et méthodes comptables

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission
Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.
Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Règles et méthodes comptables

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,98 %
- Taux de croissance des salaires : 3,35 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE 2022)

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen-tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	3 323			3 323
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	642 820	52 630		695 450
Immobilisations incorporelles	**646 143**	**52 630**		**698 773**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	409 359			409 359
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 362 664	36 471		1 399 135
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	718 007		10 822	707 185
- Installations générales, agencements aménagements divers	429 265			429 265
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	417 765			417 765
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		12 954		12 954
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**3 337 060**	**49 425**	**10 822**	**3 375 663**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	122 261			122 261
- Autres titres immobilisés	1 814			1 814
- Prêts et autres immobilisations financières	5 835			5 835
Immobilisations financières	**129 910**			**129 910**
TOTAL	**4 113 113**	**102 055**	**10 822**	**4 204 346**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	52 630	49 425		102 055
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	52 630	49 425		102 055
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		10 822		10 822
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		10 822		10 822

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2025
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	3 323
Total	3 323

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporelles			538 627	1 650	829	539 448
Immobilisations incorporelles			**538 627**	**1 650**	**829**	**539 448**
- Terrains						
- Constructions sur sol propre	30 ans	linéaire				
- Constructions sur sol d'autrui	10 à 50 ans	linéaire	211 956	12 839		224 795
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions	10 à 15 ans	variable	1 208 907	12 187		1 221 094
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 à 10 ans	variable	672 238	16 205		688 443
- Installations générales, agencement et aménagements divers	7 à 10 ans	linéaire	373 450	12 078		385 528
- Matériel de transport						
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 à 5 ans	linéaire	416 632	1 133		417 765
- Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			**2 883 182**	**54 441**		**2 937 624**
TOTAL			**3 421 809**	**56 091**	**829**	**3 477 072**

Notes sur le bilan

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire	1 650	54 441	56 091
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice	1 650	54 441	56 091
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés	829		829
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice	829		

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 6 019 700 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	5 835		5 835
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 839 348	5 665 092	174 257
Autres	24 007	24 007	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	150 510	150 510	
Total	**6 019 700**	**5 839 608**	**180 091**

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à Etablir	144 031
Ventes de produits finis fae	1 262
Total	**145 293**

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	104 956	11 732		116 688
Total	104 956	11 732		116 688
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		11 732		
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	9 138	200
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	9 138	200

Notes sur le bilan

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 02/06/2025.

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2025	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2025
Capital	1 827 600				1 827 600
Réserve légale	200 000				200 000
Réserves générales	35 976				35 976
Report à Nouveau	334 604	335 181	335 181	334 604	335 181
Résultat de l'exercice	2 428 577	-2 428 577	2 618 400	2 428 577	2 618 400
Dividendes		*2 428 000*			
Subvention d'investissement	28 635		-9 751		18 884
Provisions réglementées	7 095			3 556	3 539
Total Capitaux Propres	**4 862 488**	**334 604**	**2 943 830**	**2 766 737**	**5 039 581**

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	7 095		3 556	3 539
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	**7 095**		**3 556**	**3 539**

Répartition des dotations et reprises :

Exploitation		
Financières		
Exceptionnelles		3 556

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 5 840 113 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 975 987	4 975 987		
Dettes fiscales et sociales	696 187	696 187		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	167 938	167 938		
Produits constatés d'avance				
Total	5 840 113	5 840 113		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice
(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	48 007
Conges payes	119 568
Provision charges sociales c.p.	56 589
Charges a payer - impots et taxes	76 731
Clients - rrr à accorder	10 016
Total	310 910

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatees d avance	150 510		
Total	**150 510**		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

	31/12/2025	31/12/2024
Ventes de marchandises France	64 589 905	60 233 956
Ventes de marchandises Etranger	450 487	355 588
Produits des activités annexes France	93 375	149 224
Produits des activités annexes Export	390 146	358 274
TOTAL	65 523 913	61 097 043

Résultat et impôts sur les bénéfices

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	**2 618 400**
+ Impôts sur les bénéfices	896 985
+ Supplément d'impôt lié aux distributions	
- Créances d'impôt sur les bénéfices	
Résultat avant impôt	3 515 385
Variation des provisions réglementées	
Provision pour investissements	
Provision pour hausse des prix	
Amortissements dérogatoires	-3 556
Provisions fiscales	
Autres provisions réglementées	
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	3 511 829

Notes sur le compte de résultat

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	3 511 829	896 096	2 615 733
+ Résultat exceptionnel	3 556	889	2 667
- Participations des salariés			
Résultat comptable	**3 515 385**	**896 985**	**2 618 400**

(*) comporte les crédits d'impôt
(montant repris de la colonne "Impôt correspondant")

Autres informations

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

Eric CREPIN

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

ARNOULT

Société par actions simplifiée au capital de 1 827 600 euros

Siège social : 37 rue des déchargeurs – 94515 RUNGIS

652 019 761 RCS CRETEIL

◆

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

2 allée de la Forêt - 95330 DOMONT
Tél. : 01 34 38 32 32 - Portable : 06 09 85 02 13 - Télécopie : 01 39 85 26 75
N° SIRET : 420 235 418 00027

Eric CREPIN

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

ARNOULT

Société par actions simplifiée au capital de 1 827 600 €

Siège social : 37 rue des déchargeurs

94515 RUNGIS

652 019 761 RCS CRETEIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

A l'associé unique,

I. Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la Société par Actions Simplifiée ARNOULT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société par Actions Simplifiée ARNOULT à la fin de cet exercice.

.../...

2 allée de la Forêt - 95330 DOMONT
Tél. : 01 34 38 32 32 - Portable : 06 09 85 02 13 - Télécopie : 01 39 85 26 75
N° SIRET : 420 235 418 00027

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société par Actions Simplifiée ARNOULT à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces

comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

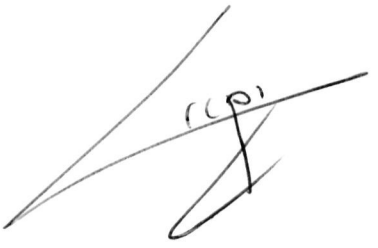
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Domont, le 8 juin 2026.

Eric CREPIN
Commissaire aux comptes



COMPTES ANNUELS 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

SA ARNOULT

37 Rue des Déchargeurs
94515 RUNGIS

DBA EXPERTISE

36 rue du Louvre
75001 PARIS

+33.1.42.44.17.50

www.fr-dba.com

Sommaire

1. Etats de synthèse des comptes **2**

Bilan Actif (N-1 approuvé) 3

Bilan Actif - 2022-06 4

Bilan Passif (N-1 approuvé) 5

Bilan Passif - 2022-06 6

Compte de résultat - transition 7

Compte de résultat - 2022-06 8

Compte de résultat (suite) 9

2. Annexe **10**

Règles et méthodes comptables 12

Notes sur le bilan 15

Notes sur le compte de résultat 24

Autres informations 26

COMPTES ANNUELS 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etats de synthèse des comptes

Bilan Actif (N-1 approuvé)

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés,solutions informatiques, droits et valeurs similaires	540 268	539 448	820	1 641
Fonds commercial	3 323		3 323	3 323
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	155 181		155 181	102 551
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 808 494	1 445 889	362 605	351 160
Installations techniques, matériel et outillage industriels	707 185	688 443	18 742	45 769
Autres immobilisations corporelles	847 030	803 292	43 737	56 948
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	12 954		12 954	
Immobilisations financières (1)				
Participations	122 261		122 261	122 261
Créances rattachées aux participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	1 814		1 814	1 814
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 835		5 835	5 835
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)	**4 204 346**	**3 477 072**	**727 274**	**691 304**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises	1 873 725		1 873 725	1 484 346
Avances et acomptes versés sur commandes				18 000
Créances (2)				
Clients et comptes rattachés	5 839 348	116 688	5 722 661	5 184 786
Autres créances	24 007		24 007	223 386
Charges constatées d'avance	150 510		150 510	37 665
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement				1 621 199
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons				
Disponibilités	2 708 280		2 708 280	1 017 341
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	**10 595 871**	**116 688**	**10 479 183**	**9 586 723**
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Ecarts de conversion et différence d'évaluation - actif (VII)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI + VII)	**14 800 217**	**3 593 759**	**11 206 458**	**10 278 026**
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à moins d'un an			*5 839 608*	*110 728*

Bilan Actif - 2022-06

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés,solutions informatiques, droits et valeurs similaires	540 268	539 448	820	1 641
Fonds commercial	3 323		3 323	3 323
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	155 181		155 181	102 551
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 808 494	1 445 889	362 605	351 160
Installations techniques, matériel et outillage industriels	707 185	688 443	18 742	45 769
Autres immobilisations corporelles	847 030	803 292	43 737	56 948
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	12 954		12 954	
Immobilisations financières (1)				
Participations	122 261		122 261	122 261
Créances rattachées aux participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	1 814		1 814	1 814
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 835		5 835	5 835
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)	**4 204 346**	**3 477 072**	**727 274**	**691 304**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises	1 873 725		1 873 725	1 484 346
Avances et acomptes versés sur commandes				18 000
Créances (2)				
Clients et comptes rattachés	5 839 348	116 688	5 722 661	5 184 786
Autres créances	24 007		24 007	223 386
Charges constatées d'avance	150 510		150 510	37 665
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				1 621 199
Instruments financiers à terme et jetons				
Disponibilités	2 708 280		2 708 280	1 017 341
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	**10 595 871**	**116 688**	**10 479 183**	**9 586 723**
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Ecarts de conversion et différence d'évaluation - actif (VII)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI + VII)	**14 800 217**	**3 593 759**	**11 206 458**	**10 278 026**
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à moins d'un an			*5 839 608*	*110 728*

Bilan Passif (N-1 approuvé)

	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé...)	1 827 600	1 827 600
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserve légale	200 000	200 000
Réserves statutaires ou contractuelles	35 976	35 976
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	335 181	334 604
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**2 618 400**	**2 428 577**
Subventions d'investissement	18 884	28 635
Provisions réglementées	3 539	7 095
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**5 039 581**	**4 862 488**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (Ibis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	326 764	214 396
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 975 987	4 580 501
Dettes fiscales et sociales	696 187	507 755
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	167 938	112 886
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	**6 166 877**	**5 415 538**
Ecarts de conversion et différence d'évaluation - passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	**11 206 458**	**10 278 026**
(1) Dont à moins d'un an (a)	5 840 113	5 201 142

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Bilan Passif - 2022-06

	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé...)	1 827 600	1 827 600
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserve légale	200 000	200 000
Réserves statutaires ou contractuelles	35 976	35 976
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	335 181	334 604
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**2 618 400**	**2 428 577**
Subventions d'investissement	18 884	28 635
Provisions réglementées	3 539	7 095
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**5 039 581**	**4 862 488**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (Ibis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	326 764	214 396
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 975 987	4 580 501
Dettes fiscales et sociales	696 187	507 755
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	167 938	112 886
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	**6 166 877**	**5 415 538**
Ecarts de conversion et différence d'évaluation - passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	**11 206 458**	**10 278 026**
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	5 840 113	5 201 142

Compte de résultat - transition

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	64 589 905	450 487	65 040 391	60 589 545
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	94 306	389 216	483 522	507 498
Chiffre d'affaires net	**64 684 211**	**839 703**	**65 523 913**	**61 097 043**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions			9 751	18 579
Reprises sur amortissements, dépréciations. et provisions				454
Produits des cessions d'immobilisations				
Autres produits			4 981	61 728
Total produits d'exploitation (I)			**65 538 645**	**61 177 804**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			56 655 057	52 182 709
Variations de stock			-389 379	-61 452
Achats de matières premières et autres approvisionnements			56 989	73 652
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			3 635 467	3 832 349
Impôts, taxes et versements assimilés			185 558	217 436
Salaires			1 197 328	1 217 445
Cotisations sociales			637 702	602 336
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			56 091	69 884
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			11 732	191
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations cédées				
Autres charges			65 832	46 822
Total charges d'exploitation (II)			**62 112 377**	**58 181 372**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**3 426 268**	**2 996 433**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			6 313	5 550
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			79 247	131 601
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total produits financiers (V)			**85 561**	**137 151**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			**85 561**	**137 151**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			**3 511 829**	**3 133 584**

Compte de résultat - 2022-06

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	64 589 905	450 487	65 040 391	60 589 545
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	94 306	389 216	483 522	507 498
Chiffre d'affaires net	**64 684 211**	**839 703**	**65 523 913**	**61 097 043**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions			9 751	18 579
Reprises sur amortissements, dépréciations. et provisions				454
Produits des cessions d'immobilisations				
Autres produits			4 981	61 728
Total produits d'exploitation (I)			**65 538 645**	**61 177 804**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			56 655 057	52 182 709
Variations de stock			-389 379	-61 452
Achats de matières premières et autres approvisionnements			56 989	73 652
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			3 635 467	3 832 349
Impôts, taxes et versements assimilés			185 558	217 436
Salaires			1 197 328	1 217 445
Cotisations sociales			637 702	602 336
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			56 091	69 884
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			11 732	191
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations cédées				
Autres charges			65 832	46 822
Total charges d'exploitation (II)			**62 112 377**	**58 181 372**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**3 426 268**	**2 996 433**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			6 313	5 550
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			79 247	131 601
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total produits financiers (V)			**85 561**	**137 151**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			**85 561**	**137 151**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			**3 511 829**	**3 133 584**

Compte de résultat (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Produits exceptionnels (VII)	**3 556**	**3 556**
Charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	3 556	3 556
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	896 985	708 562
Total des produits (I+III+V+VII)	**65 627 761**	**61 318 511**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**63 009 362**	**58 889 934**
BENEFICE OU PERTE	2 618 400	2 428 577

(a) Y compris :
- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier *10 620*
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

COMPTES ANNUELS 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA ARNOULT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 11 206 458 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 2 618 400 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/03/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L128-28) et conformément aux dispositions du Règlement 2014-03 de l'autorité des normes comptables (ANC) et règlements subséquents lorsqu'ils sont applicables.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.
Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :
- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel
Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges
Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

Règles et méthodes comptables

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission
Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.
Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Règles et méthodes comptables

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,98 %
- Taux de croissance des salaires : 3,35 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE 2022)

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen-tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	3 323			3 323
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	642 820	52 630		695 450
Immobilisations incorporelles	**646 143**	**52 630**		**698 773**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	409 359			409 359
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 362 664	36 471		1 399 135
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	718 007		10 822	707 185
- Installations générales, agencements aménagements divers	429 265			429 265
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	417 765			417 765
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		12 954		12 954
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**3 337 060**	**49 425**	**10 822**	**3 375 663**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	122 261			122 261
- Autres titres immobilisés	1 814			1 814
- Prêts et autres immobilisations financières	5 835			5 835
Immobilisations financières	**129 910**			**129 910**
TOTAL	4 113 113	102 055	10 822	4 204 346

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	52 630	49 425		102 055
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	**52 630**	**49 425**		**102 055**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		10 822		10 822
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**10 822**		**10 822**

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2025
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	3 323
Total	**3 323**

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporelles			538 627	1 650	829	539 448
Immobilisations incorporelles			**538 627**	**1 650**	**829**	**539 448**
- Terrains						
- Constructions sur sol propre	30 ans	linéaire				
- Constructions sur sol d'autrui	10 à 50 ans	linéaire	211 956	12 839		224 795
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions	10 à 15 ans	variable	1 208 907	12 187		1 221 094
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 à 10 ans	variable	672 238	16 205		688 443
- Installations générales, agencement et aménagements divers	7 à 10 ans	linéaire	373 450	12 078		385 528
- Matériel de transport						
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 à 5 ans	linéaire	416 632	1 133		417 765
- Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			**2 883 182**	**54 441**		**2 937 624**
TOTAL			3 421 809	56 091	829	3 477 072

Notes sur le bilan

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire	1 650	54 441	56 091
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice	**1 650**	**54 441**	**56 091**
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés	829		829
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice	**829**		

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 6 019 700 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	5 835		5 835
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 839 348	5 665 092	174 257
Autres	24 007	24 007	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	150 510	150 510	
Total	**6 019 700**	**5 839 608**	**180 091**

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à Etablir	144 031
Ventes de produits finis fae	1 262
Total	**145 293**

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	104 956	11 732		116 688
Total	**104 956**	**11 732**		**116 688**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		11 732		
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	9 138	200
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	9 138	200

Notes sur le bilan

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 02/06/2025.

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2025	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2025
Capital	1 827 600				1 827 600
Réserve légale	200 000				200 000
Réserves générales	35 976				35 976
Report à Nouveau	334 604	335 181	335 181	334 604	335 181
Résultat de l'exercice	2 428 577	-2 428 577	2 618 400	2 428 577	2 618 400
Dividendes		*2 428 000*			
Subvention d'investissement	28 635		-9 751		18 884
Provisions réglementées	7 095			3 556	3 539
Total Capitaux Propres	**4 862 488**	**334 604**	**2 943 830**	**2 766 737**	**5 039 581**

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	7 095		3 556	3 539
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	**7 095**		**3 556**	**3 539**

Répartition des dotations et reprises :

Exploitation		
Financières		
Exceptionnelles		3 556

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 5 840 113 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 975 987	4 975 987		
Dettes fiscales et sociales	696 187	696 187		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	167 938	167 938		
Produits constatés d'avance				
Total	**5 840 113**	**5 840 113**		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice
(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	48 007
Conges payes	119 568
Provision charges sociales c.p.	56 589
Charges a payer - impots et taxes	76 731
Clients - rrr à accorder	10 016
Total	**310 910**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatees d avance	150 510		
Total	**150 510**		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

	31/12/2025	31/12/2024
Ventes de marchandises France	64 589 905	60 233 956
Ventes de marchandises Etranger	450 487	355 588
Produits des activités annexes France	93 375	149 224
Produits des activités annexes Export	390 146	358 274
TOTAL	65 523 913	61 097 043

Résultat et impôts sur les bénéfices

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	**2 618 400**
+ Impôts sur les bénéfices	896 985
+ Supplément d'impôt lié aux distributions	
- Créances d'impôt sur les bénéfices	
Résultat avant impôt	3 515 385
Variation des provisions réglementées	
Provision pour investissements	
Provision pour hausse des prix	
Amortissements dérogatoires	-3 556
Provisions fiscales	
Autres provisions réglementées	
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	3 511 829

Notes sur le compte de résultat

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	3 511 829	896 096	2 615 733
+ Résultat exceptionnel	3 556	889	2 667
- Participations des salariés			
Résultat comptable	**3 515 385**	**896 985**	**2 618 400**

(*) comporte les crédits d'impôt
(montant repris de la colonne "Impôt correspondant")

Autres informations

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

ARNOULT

Société par actions simplifiée - au capital de 2.000.000 €
Siège social : 34 Rue des Prouvaires 944515 RUNGIS
652 019 761 RCS CRETEIL

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 24 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-quatre juin,
A dix heures,

Les associées de la Société par Actions Simplifiée "ARNOULT" au capital de 2.000.000 €, dont le siège social est situé 34 Rue des Prouvaires 944515 RUNGIS,

Se sont réunies au siège social, sur la convocation de la Présidente.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par chacun des associés.

L'assemblée est présidée par Madame Marion SERRA, en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur Régis BRUN est désigné comme secrétaire.

Tous les associés étant présents et représentant la totalité du capital social, la Présidente constate que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Puis, il rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

- **Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels,**
- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,**
- **Approbation des charges non déductible fiscalement,**
- **Affectation du résultat,**
- **Distribution de dividendes,**
- **Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la base du rapport de gestion établi par la Présidente et après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus de sa gestion à la Présidente.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à la somme de 2.618.400 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	2.618.400 €
Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur d'un montant de	335.181 €
Pour former un bénéfice distribuable de	2.953.581 €
A titre de dividende aux associés	2.618.400 €

Le solde, soit la somme de 335.181 € est affecté sur le compte « Autres réserves » qui s'élève ainsi à la somme de 335.181 €.

Le paiement des dividendes sera mis en paiement au plus tard le 30 septembre 2026.

L'Assemblée Générale déclare être informée que :

- depuis le 1er janvier 2026, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 31,4%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 18,6% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 € (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, non éligibles à la réfaction de 40 %, s'élève à 2.618.400 €.

Il a en outre été rappelé, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, que les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée constate que des dividendes ont été distribués au cours des trois exercices précédents :

Exercices	
31 décembre 2024	Dividende éligible à la réfaction de 40% : / Dividende non éligible à la réfaction de 40% : 2.428.000 €
31 décembre 2023	Dividende éligible à la réfaction de 40% : / Dividende non éligible à la réfaction de 40% : 2.630.000 €
31 décembre 2022	Dividende éligible à la réfaction de 40% : / Dividende non éligible à la réfaction de 40% 2.100.000 €

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, fait mention des conventions qui se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé entre la Société et les sociétés ARNOULT HOLDING et BRUN HOLDING.

-Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 5 novembre 2021, la Société AB HOLDING COMPANY, Présidente de la Société ARNOULT jusqu'à cette date, a été remplacée en ses lieu et place par Monsieur Yann ARNOULT pour une durée illimitée par suite de la fusion-absorption de la Société AB HOLDING COMPANY par la Société ARNOULT qui a été approuvée par les associés aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société AB HOLDING COMPANY en date du 5 novembre 2021.

La fusion-absorption a pris effet rétroactivement à compter du 1er janvier 2021.

Convention de pool de trésorerie (autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 septembre 2018)

La convention de pool de trésorerie qui avait été mise en place entre la Société AB HOLDING COMPANY et la Société ARNOULT a été résiliée de plein droit par suite de l'opération de fusion-absorption de la Société AB HOLDING COMPANY par la Société ARNOULT.

Il a été conclu :

- Une convention de pool de trésorerie le 11 mars 2022 entre les Sociétés ARNOULT HOLDING et les Sociétés ARNOULT et ARNOULT IMMOBILIERS ;

- Et une convention de pool de trésorerie le 11 mars 2022 entre la Société BRUN HOLDING et la Société ARNOULT.

Convention d'animation (autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 septembre 2018)

La convention de prestations d'assistance administrative et commerciale qui avait été mise en place à compter du 1er octobre 2018, entre la Société AB HOLDING COMPANY et la Société ARNOULT a fait l'objet de deux avenants, le premier en date du 2 janvier 2021 ayant pris effet le 1er février suivant et le second en date du 27 décembre 2021, s'est poursuivie entre notre Société et la Société ARNOULT HOLDING par suite de ladite fusion-absorption.

A ce titre, la Société ARNOULT HOLDING a assuré le contrôle de sa filiale en détenant directement la moitié du capital social et en exerçant une influence notable sur la politique de la Société. Outre son activité de holding, la Société ARNOULT HOLDING a participé activement à la conduite de la politique du groupe.

Cette convention a pour objet de définir les conditions et modalités d'exécution du rôle d'animation de la société et de déterminer les obligations incombant à la filiale.
Il a été décidé que la Société ARNOULT HOLDING facturerait à sa filiale un montant forfaitaire hors taxes correspondant à ses charges de fonctionnement encourues en relation avec son rôle d'animation du groupe.

Une régularisation est effectuée en fin d'année en fonction du chiffre d'affaires de la Société ARNOULT.

Il été comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, une somme annuelle de 180.000 H.T au titre de cette convention.

La convention de prestations d'assistance administrative et commerciale qui avait été mise en place à compter du 1er octobre 2018, entre la Société AB HOLDING COMPANY, la Société ARNOULT HOLDING et la Société ARNOULT a fait l'objet de deux avenants, le premier en date du 2 janvier 2021 ayant pris effet le 1er février suivant et le second en date du 27 décembre 2021, s'est poursuivie entre notre Société et la Société BRUN HOLDING par suite de ladite fusion-absorption.
A ce titre, la Société BRUN HOLDING assure le contrôle de sa filiale en détenant directement la moitié du capital social et participe activement à la conduite de la politique du groupe.

Cette convention a pour objet de définir les conditions et modalités d'exécution du rôle d'animation de la société et de déterminer les obligations incombant à la filiale.
Il a été décidé que la Société BRUN HOLDING facturera à sa filiale un montant forfaitaire hors taxes correspondant à ses charges de fonctionnement encourues en relation avec son rôle d'animation du groupe.

Une régularisation est effectuée en fin d'année en fonction du chiffre d'affaires de la Société ARNOULT.

Il a été comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, une somme annuelle de 204.000 € H.T. au titre de cette convention.

Il est précisé que, par suite de la cession intervenue le 20 février 2026, la société ARNOULT HOLDING a cédé l'intégralité des actions qu'elle détenait dans le capital de la Société au profit de la société SERRA HOLDING, laquelle est devenue associée en ses lieux et place.

Convention de location à usage professionnelle

Aux termes d'un acte sous seing privé à FREJUS en date du 29 septembre 2022, la Société ARNOULT IMMOBILIERS a consenti à la Société ARNOULT un bail professionnel portant sur une maison sise Lieudit les Darboussières – Lotissement la Toute de Mare II – 664 avenue du Golf à 83600 FREJUS, d'une durée de six années à compter du 1er octobre 2022 pour se terminer le 31 août 2028, moyennant un loyer annuel de 18.000 € hors taxes soit un montant de 4.500 € par trimestre outre les charges d'un montant de 750 €.

Il n'est pas soumis à la TVA.

Les montants comptabilisés au cours de l'exercice 2025 sont de 18.000 € au titre du loyer et de 3.000 € au titre des charges.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

La Présidente,
Mme Marion SERRA

Le Secrétaire
Mr Régis BRUN





ARNOULT

Société par actions simplifiée - au capital de 2.000.000 €
Siège social : 34 Rue des Prouvaires 944515 RUNGIS
652 019 761 RCS CRETEIL

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 24 JUIN 2026

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à la somme de 2.618.400 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	2.618.400 €
Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur d'un montant de	335.181 €
Pour former un bénéfice distribuable de	2.953.581 €
A titre de dividende aux associés	2.618.400 €

Le solde, soit la somme de 335.181 € est affecté sur le compte « Autres réserves » qui s'élève ainsi à la somme de 335.181 €.

Le paiement des dividendes sera mis en paiement au plus tard le 30 septembre 2026.

L'Assemblée Générale déclare être informée que :

- depuis le 1er janvier 2026, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 31,4%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 18,6% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 € (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, non éligibles à la réfaction de 40 %, s'élève à 2.618.400 €.

Il a en outre été rappelé, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, que les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Associée Unique constate que des dividendes ont été distribués au cours des trois exercices précédents :

Exercices	
31 décembre 2024	Dividende éligible à la réfaction de 40% : / Dividende non éligible à la réfaction de 40% : 2.428.000 €
31 décembre 2023	Dividende éligible à la réfaction de 40% : / Dividende non éligible à la réfaction de 40% : 2.630.000 €
31 décembre 2022	Dividende éligible à la réfaction de 40% : / Dividende non éligible à la réfaction de 40% 2.100.000 €

Certifiée conforme
Madame Marion SERRA
Présidente

ARNOULT

Société par actions simplifiée - au capital de 2.000.000 €
Siège social : 34 Rue des Prouvaires 944515 RUNGIS
652 019 761 RCS CRETEIL

RAPPORT De la PRESIDENTE
présenté
A l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 24 juin 2026
(Exercice clos le 31 décembre 2025)

Messieurs,

Madame Marion SERRA, Présidente de la Société, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Néant.

EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 février 2026, les associées ont notamment autorisé la cession des 5.000 actions détenues par la société ARNOULT HOLDING au profit de la société SERRA HOLDING, ainsi que l'agrément de cette dernière en qualité de nouvelle associée.

La réalisation définitive de cette cession, représentant 50 % du capital social de la Société, est intervenue le 20 février 2026.

En conséquence de cette opération :

- la société SERRA HOLDING s'est substituée à la société ARNOULT HOLDING en qualité d'associée ;
- la répartition du capital social demeure inchangée en pourcentage, les sociétés SERRA HOLDING et BRUN HOLDING détenant chacune 50 % du capital social.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 février 2026 a constaté la démission de Monsieur Yann ARNOULT de ses fonctions de Président et a décidé de nommer Madame Marion SERRA en qualité de Présidente de la Société à compter du 20 février 2026, sans limitation de durée.

Ces opérations ont entraîné une modification corrélative des statuts de la Société.

Il a été convenu entre la société ARNOULT HOLDING et la société SERRA HOLDING, dans le cadre des opérations de cession de titres, que la société SERRA HOLDING n'aurait droit qu'aux dividendes afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2026, la société ARNOULT HOLDING conservant le bénéfice des dividendes distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a pas engagé de dépenses de recherche ou de développement.

PRISE DE PARTICIPATION SIGNIFICATIVE OU PRISE DE CONTROLE

Aucune prise de contrôle ou de participation n'a été effectuée au cours de l'exercice.

PARTICIPATIONS

La Société détient une participation de 1.000 actions dans la société RUNGIS ACTIONS, société par actions simplifiée à capital variable, au capital de 779.900 €, dont le siège social est sis FRUILEG, 3 avenue du Viaduc, CP 50809, 94550 CHEVILLY-LARUE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CRETEIL sous le numéro 533 747 606.

Cette société exerce une activité de support juridique de gestion de patrimoine mobilier, dans laquelle la Société détient une participation minoritaire

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, II du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant cumulés des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du Code de commerce)

	Article D. 441 I.-1° : Factures *reçues* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : Factures *émises* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 et plus	Total (1 jour et plus)	*0 jour (indicatif)*	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées												
Montant total des factures concernées *TTC*		4 020 597	857 625	49 759				5 253 402	286 133	39 095		
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice *TTC*		7.097	1.514	0.088								
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice *TTC*								91.8	5	0.683		
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues *(préciser : HT ou TTC)*												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : *(préciser)* ☐ Délais légaux : *(préciser)*						☐ Délais contractuels : *(préciser)* ☐ Délais légaux : *(préciser)*					

COMPTES ET RESULTATS DE L'EXERCICE

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice, le chiffre d'affaires réalisé s'est élevé à la somme de 65.523.913 € contre 61.097.043 € pour l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 65.538.645 €.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 62.112.377 € contre 58.181.372 € pour l'exercice précédent, se répartissant comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Achats de marchandises	56.655.057	52.182.709
Variation de stock (marchandises)	(389.379)	(61.452)
Achats de matières premières et approvisionnements	56.989	73.652
Autres achats et charges externes	3.635.467	3.832.349
Impôts, taxes et versements assimilés	185.558	217.436
Salaires et traitements	1.197.328	1.217.445
Charges sociales	637.702	602.336
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	56.091	69.884
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	11.732	191
Autres charges	65.832	46.822

Le résultat d'exploitation est positif pour 3.426.268 €.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier positif pour 85.561 il s'élève à 3.511.829 €.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel positif pour 3.556 €
- de l'impôt sur les bénéfices pour 896.985 €

L'exercice se traduit par un bénéfice de 2.618.400 €, pour lequel nous vous proposerons une affectation après l'étude du bilan.

LE BILAN

A l'actif

Les immobilisations corporelles brutes s'élèvent à la somme 3.375.663 € en fin d'exercice.

Les amortissements pour l'ensemble de nos immobilisations corporelles se traduit par un montant de 2.937.624 € en fin d'exercice.

L'actif circulant en valeur nette (y compris les charges constatées d'avance) passe de 9.586.723 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 à 10.479.183 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Au passif

Les capitaux propres sont positifs à hauteur de 5.039.581 € se répartissant comme suit :

Capital social	1.827.600 €
Réserve légale	200.000 €
Réserves statutaires ou contractuelles	35.976 €
Report à nouveau	335.181 €
Résultat de l'exercice	2.618.400 €
Subvention d'investissement	18.884 €
Provisions réglementées	3.539 €

Les dettes (y compris les produits constatés d'avance) s'élèvent à 6.166.877 € contre 5.415.538 € pour l'exercice précédent.

Le total du bilan s'élève à 11.206.458 €.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 2.618.400 € qui sera affecté de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	2.618.400 €
Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur d'un montant de	335.181 €
Pour former un bénéfice distribuable de	2.953.581 €
A titre de dividende aux associés	2.618.400 €

Le solde, soit la somme de 335.181 € est affecté sur le compte « Autres réserves » qui s'élève ainsi à la somme de 335.181 €.

Le paiement des dividendes sera mis en paiement au plus tard le 30 septembre 2026.

L'Assemblée Générale déclare être informée que :

- depuis le 1er janvier 2026, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 31,4%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 18,6% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 € (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit

être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, non éligibles à la réfaction de 40 %, s'élève à 2.618.400 €.

Il a en outre été rappelé, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, que les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée constate que des dividendes ont été distribués au cours des trois exercices précédents :

Exercices	
31 décembre 2024	Dividende éligible à la réfaction de 40% : / Dividende non éligible à la réfaction de 40% : 2.428.000 €
31 décembre 2023	Dividende éligible à la réfaction de 40% : / Dividende non éligible à la réfaction de 40% : 2.630.000 €
31 décembre 2022	Dividende éligible à la réfaction de 40% : / Dividende non éligible à la réfaction de 40% 2.100.000 €

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES VISEES A L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, fait mention des conventions qui se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé entre la Société et les sociétés ARNOULT HOLDING et BRUN HOLDING.

-Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 5 novembre 2021, la Société AB HOLDING COMPANY, Présidente de la Société ARNOULT jusqu'à cette date, a été remplacée en ses lieu et place par Monsieur Yann ARNOULT pour une durée illimitée par suite de la fusion-absorption de la Société AB HOLDING COMPANY par la Société ARNOULT qui a été approuvée par les associés aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société AB HOLDING COMPANY en date du 5 novembre 2021.

La fusion-absorption a pris effet rétroactivement à compter du 1er janvier 2021.

Convention de pool de trésorerie (autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 septembre 2018)

La convention de pool de trésorerie qui avait été mise en place entre la Société AB HOLDING COMPANY et la Société ARNOULT a été résiliée de plein droit par suite de l'opération de fusion-absorption de la Société AB HOLDING COMPANY par la Société ARNOULT.

Il a été conclu :

- Une convention de pool de trésorerie le 11 mars 2022 entre les Sociétés ARNOULT HOLDING et les Sociétés ARNOULT et ARNOULT IMMOBILIERS ;

- Et une convention de pool de trésorerie le 11 mars 2022 entre la Société BRUN HOLDING et la Société ARNOULT.

Convention d'animation (autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 septembre 2018)

La convention de prestations d'assistance administrative et commerciale qui avait été mise en place à compter du 1er octobre 2018, entre la Société AB HOLDING COMPANY et la Société ARNOULT a fait l'objet de deux avenants, le premier en date du 2 janvier 2021 ayant pris effet le 1er février suivant et le second en date du 27 décembre 2021, s'est poursuivie entre notre Société et la Société ARNOULT HOLDING par suite de ladite fusion-absorption.

A ce titre, la Société ARNOULT HOLDING a assuré le contrôle de sa filiale en détenant directement la moitié du capital social et en exerçant une influence notable sur la politique de la Société. Outre son activité de holding, la Société ARNOULT HOLDING a participé activement à la conduite de la politique du groupe.

Cette convention a pour objet de définir les conditions et modalités d'exécution du rôle d'animation de la société et de déterminer les obligations incombant à la filiale.

Il a été décidé que la Société ARNOULT HOLDING facturerait à sa filiale un montant forfaitaire hors taxes correspondant à ses charges de fonctionnement encourues en relation avec son rôle d'animation du groupe.

Une régularisation est effectuée en fin d'année en fonction du chiffre d'affaires de la Société ARNOULT.

Il été comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, une somme annuelle de 180.000 H.T au titre de cette convention.

La convention de prestations d'assistance administrative et commerciale qui avait été mise en place à compter du 1er octobre 2018, entre la Société AB HOLDING COMPANY, la Société ARNOULT HOLDING et la Société ARNOULT a fait l'objet de deux avenants, le premier en date du 2 janvier 2021 ayant pris effet le 1er février suivant et le second en date du 27 décembre 2021, s'est poursuivie entre notre Société et la Société BRUN HOLDING par suite de ladite fusion-absorption.
A ce titre, la Société BRUN HOLDING assure le contrôle de sa filiale en détenant directement la moitié du capital social et participe activement à la conduite de la politique du groupe.

Cette convention a pour objet de définir les conditions et modalités d'exécution du rôle d'animation de la société et de déterminer les obligations incombant à la filiale.
Il a été décidé que la Société BRUN HOLDING facturera à sa filiale un montant forfaitaire hors taxes correspondant à ses charges de fonctionnement encourues en relation avec son rôle d'animation du groupe.
Une régularisation est effectuée en fin d'année en fonction du chiffre d'affaires de la Société ARNOULT.

Il a été comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, une somme annuelle de 204.000 € H.T au titre de cette convention.

Il est précisé que, par suite de la cession intervenue le 20 février 2026, la société ARNOULT HOLDING a cédé l'intégralité des actions qu'elle détenait dans le capital de la Société au profit de la société SERRA HOLDING, laquelle est devenue associée en ses lieu et place.
En conséquence, les conventions conclues avec la société ARNOULT HOLDING ont conservé la qualification de conventions réglementées jusqu'à la date de réalisation de ladite cession.

<u>Convention de location à usage professionnelle</u>

Aux termes d'un acte sous seing privé à FREJUS en date du 29 septembre 2022, la Société ARNOULT IMMOBILIERS a consenti à la Société ARNOULT un bail professionnel portant sur une maison sise Lieudit les Darboussières – Lotissement la Toute de Mare II – 664 avenue du Golf à 83600 FREJUS, d'une durée de six années à compter du 1er octobre 2022 pour se terminer le 31 août 2028, moyennant un loyer annuel de 18.000 € hors taxes soit un montant de 4.500 € par trimestre outre les charges d'un montant de 750 €.

Il n'est pas soumis à la TVA.

Les montants comptabilisés au cours de l'exercice 2025 sont de 18.000 € au titre du loyer et de 3.000 € au titre des charge.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Il convient d'indiquer qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

La Présidente
Madame Marion SERRA

ARNOULT S.A.S.
37, Rue des Déchargeurs
CP 30132
94515 RUNGIS CEDEX

SOCIETE ARNOULT

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
I – Situation financières en fin d'exercice					
a) Capital social	1.827.600	1.827.600	1.827.600	1.827.600	1.827.600
b) Nombre d'actions émises	9.138	9.138	9.138	9.138	9.138
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffres d'affaires hors taxes	44.154.963	52.710.124	58.892.630	61.097.043	65.523.913
b) Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	2.877.910	3.133.062	3.638.843	3.133.584	3.511.829
c) Impôts sur les bénéfices	675.295	685.374	877.214	708.562	896.985
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	2.206.136	2.338.179	2.633.901	2.428.577	2.618.400
e) Montant des bénéfices distribués	1.800.000	2.100.000	2.600.000	2.428.000	2.618.400
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	314,93	342,86	398,21	342,92	
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	241,42	255,87	288,23	265,77	
d) Dividende versé par action	196,50	229,80	284,52	265,70	265,7
IV - Personnel					
a) Nombre de salariés	37	32	32	32	30
b) Montant de la masse salariale	2.021.317	2.011.715	2.106.684	1.819.779	637.702
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	193.186	7.429	/	156.254	/